

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : SOUSCRIPTION À L'OPTION « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES – RGPD – AUPRÈS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 16

VU l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016,

VU la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

VU la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

VU la délibération N° CA2018-10_R02 du Conseil d'Administration du 15 Octobre 2018 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)» et fixant le barème de cotisation afférent,

VU la délibération N° 2018-64 du 30 mai 2018 désignant l'ATD16 en tant que personne morale déléguée à la protection des données

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ **DÉCIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)» incluant notamment

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)
 - La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
 - o l'inventaire des traitements de l'organisation
 - o l'identification des données personnelles traitées
 - o la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée
 - o la proposition d'un plan d'action
 - o la rédaction des registres de traitements
 - La sensibilisation des élus et des agents,
 - Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS)
 - L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière
-
- ✓ **DÉSIGNE** l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité
 - ✓ **PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
 - ✓ **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE